



JOURNAL DU CULTIVATEUR
ET DU COLON.

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.
Emparons nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité

Rédacteur : FIRMIN H. PROULX — Gérant : HECTOR A. PROULX.

SOMMAIRE

- Revue de la semaine* :—Le premier décoré de l'ordre du Mérite Agricole.—Echos de la Chambre.—Monseigneur de Laval.
- Causerie agricole* :—Rapport du Commissaire de l'Agriculture et de la Colonisation de la province de Québec : *Suite*—Ecoles d'agriculture.—Colonisation.—Sociétés de Colonisation.—Voyage de Monseigneur Labelle.—Congrès forestier.—Mérite agricole.—Beurreries et fromageries.—Ecoles du soir.—Lots des douze enfants.
- Sujets divers* :—Comment on transporte un arbre fruitier.—Pertes sur la ferme.—Les profits du commerce des œufs.
- Choses et autres* :—Dom Benoit.—L'exposition de la Jamaïque.—La sciure de bois.
- Recettes* :—Moyen de faire lever promptement les noyaux à fruits, les pepins des pommes, etc.—Moyen à employer pour qu'un arbre stérile porte beaucoup de fruits.

REVUE DE LA SEMAINE

Le premier décoré de l'ordre du Mérite Agricole.—A une réunion du comité d'agriculture, qui a eu lieu le 19 courant, M. Mercier a lu le rapport des juges du concours du mérite agricole dans cette province. La médaille d'or offerte par le gouvernement comme premier prix doit être décernée à M. Charles Champagne, de St-Eustache. Lorsque cette présentation aura lieu, il y aura une fête dans une des salles du Parlement, et le lieutenant-gouverneur, les ministres et tous les dignitaires seront présents.

Voici une courte histoire de la vie de Chs. Champagne.

M. Charles Champagne a commencé la vie comme cuisinier dans un chantier de bois, à raison de six piastres par mois en hiver et de huit piastres en été. Il n'avait alors que quatorze ans. Il continua dans cette ligne durant trois ans. A l'âge de 17 ans il se maria à une jeune fille aussi honnête mais aussi pauvre que lui ; pendant plusieurs années ils vécurent bien pauvrement, lui, en ayant de l'ouvrage de côtés et d'autres, et sa femme en filant de la laine.

Après quelques années il réussit à mettre assez de côté pour s'acheter un vieux cheval. Il vendit aussi une vache qu'il avait et avec l'argent qu'il reçut ainsi il acheta du sel qu'il alla échanger dans un des cantons voisins pour du blé-d'Inde. Il vendit le blé-d'Inde et avec les recettes acheta du cuir et fit faire des chaussures lesquelles échangea encore pour du blé-d'Inde en y joignant aussi son vieux cheval. Avec le produit de la vente du blé-d'Inde il acheta une paire de chevaux qu'il vendit dans un chantier pour \$120. Mais on ne lui paya que la moitié et l'on promit de lui payer la balance lorsqu'il reviendrait avec deux autres paires de chevaux qu'il devait leur amener et vendre au même prix. Il revint quelque temps après avec les autres chevaux (qu'il avait achetés à crédit) et il reçut en paiement une traite sur une maison de commerçants de bois. Quand il présenta cette traite pour paiement, on lui répondit qu'on avait déjà avancé à ces gens de trop forts montants pour les autoriser à payer maintenant, mais que plus tard s'il y avait une balance, on le rembourserait. Finalement il ne fut jamais payé

et se trouva alors plus pauvre qu'avant, et de plus endetté pour un fort montant.

Après ce revers, il essaya diverses autres choses et entre autres le métier de boulanger, c'est lui qui a fourni le pain aux patriotes de 1837. Il acheta un petit emplacement dans le village, et plus tard il réussit à acheter (pour près de deux fois sa valeur, car il n'avait pas de garantie) une ferme que le propriétaire actuel avait trouvée trop rocheuse pour la cultiver lui-même.

M. Champagne se mit alors courageusement à l'œuvre et réussit en quelques années à payer sa ferme et à donner à sa famille une magnifique éducation. M. Champagne est maintenant âgé de 82 ans, et sur treize enfants qu'il a eus, il lui en reste quatre.

Vu l'âge avancé de M. Champagne, on a cru devoir faire exception et lui donner la médaille de suite au lieu de lui faire attendre les quatre ans que prescrit la loi.

Echos de la Chambre. — Nos députés à la législature provinciale continuent leurs travaux. Depuis notre dernière revue ils ont discuté plusieurs questions importantes. M. Adélaré Turgeon, député de Bellechasse, a prononcé un discours remarquable sur l'hygiène dans les manufactures. L'honorable premier ministre a fait connaître la politique du ministère relativement aux asiles d'aliénés ; il a déclaré que dans tous les contrats avec ces asiles, le gouvernement se réserverait, sans exception, le contrôle médical. C'est avec cette condition que les administrateurs de l'asile protestant de Verdun vont faire un contrat avec le gouvernement.

MM. Carrier, Desmarais et Mercier se sont plaints de la manière dont la société qui a commencé le chemin de fer de la Baie des Chaleurs a employé l'argent voté par la législature pour la construction de ce chemin ; ils l'accusent de n'avoir pas payé ses employés.

Ensuite M. Mercier a proposé un bill à l'effet de modifier la charte de l'École de médecine de Montréal, pour lui permettre de s'unir à la faculté de médecine de l'Université Laval.

M. Robidoux demande d'augmenter le salaire de l'assistant procureur général.

Monseigneur de Laval. — Tout le monde a appris avec joie, que Monseigneur de Laval a été déclaré Vénérable, et qu'on va commencer son procès de béatification. Nous croyons être agréable à nos lecteurs en publiant une lettre écrite, à la mort de ce vénérable prélat, par le bon frère Houssart, qui avait été témoin de ses vertus pendant les vingt ans qu'il avait passés à son service. Cette lettre a été publiée pour la première fois dans *l'Abeille*, nous allons en donner les principaux passages, en conservant l'orthographe de l'original.

« MONSIEUR. — Vous avez déjà, sans doute, appris la mort de Mgr de Laval ancien et premier évêque du Canada, et ce n'est pas pour vous en informer que je prend la liberté de vous écrire... mais pour vous témoigner combien cette mort et la séparation d'un si bon, si saint et si charitable maître m'a été sensible..... Mais la consolation qui s'est mêlée parmi la tristesse, en

voyant un saint mourir en saint après avoir vécu en saint, a été un très grand soulagement à ma peine, aussi bien qu'à celle de tout le Séminaire et de tous les peuples du Canada ; et la haute idée que nous avons tous de la grande gloire que possède dans le ciel notre défunct et notre commun Père, nous fait espérer que par son intercession et son crédit auprès de Dieu, il nous dédommagera copieusement de la perte que nous avons faite de sa Ste présence. Plusieurs l'ont déjà éprouvé dans le soulagement qu'ils ont reçu dans leurs peines et infirmités, par l'invocation et le recours qu'ils ont eu à notre dit St défunct, comme vous l'apprendrez par une autre voye.

« Toutes les personnes du séminaire doivent avoir une confiance très particulière aux mérites et intercessions de leur premier Père ; car Sa Grandeur s'étant offerte en sacrifice, comme elle fit six jours avant son Saint trépas, pour porter la peine de tous les péchés du séminaire, et ayant prié Dieu de l'exterminer elle seule..... ; ayant prié aussi de détruire entièrement le péché de sa sainte maison et d'y maintenir jusques à la fin des siècles le très saint amour et le véritable culte de Dieu et de la très sainte famille de Jésus, Marie, Joseph, et des St. Anges, et Sa Grandeur ayant été exaucée par le redoublement de ses douleurs qui furent excessives depuis ce jour là jusqu'à sa mort, nous avons tous lieu de croire qu'il nous a acquis par ses souffrances des grâces particulières pour éviter le péché et pour pratiquer la vertu.

« Mais je ne puis, Monsieur, me dispenser de vous dire que quand il me revient en la mémoire l'accent et la ferveur avec laquelle Sa Grandeur prononçait ses paroles et beaucoup d'autres pleines de feu et d'amour, les yeux et les mains élevés vers le ciel, avec des sentiments extraordinaires d'humilité et de mépris de soy-même, et des retours d'une vraie confiance en Dieu, nonobstant, disait-elle, sa très grande indignité, j'en ay le cœur si pénétré que je ne puis retenir mes larmes ; je souhaitais pour lors que toutes personnes du Canada eussent pu entendre chacune une seule de ses paroles, pour en estre toutes embrasées ; car elles étaient toutes capables de pénétrer attendrir et enlever les cœurs, même les plus endurcis.

« Je ne doute pas, Monsieur, que vous n'ayiez aussi appris la distribution qui a été faite à la grande instance des peuples du Canada, du linge trempé et teint du sang de mon dit Seigneur, de ses cheveux et de ses habits....

« Vous serez sans doute bien aise que je vous fasse un petit détail de quelques actions communes et ordinaire de Sa Grandeur, qui m'ont le plus touché et m'ont fait prendre la résolution plus de quinze ans avant sa mort d'en agir ainsi.....

« Ce qui m'a toujours tenu dans la surprise et dans l'admiration a esté de voir un homme d'un aussi grand mérite, d'une aussi grande vénération, et aussi utile en ce pays que l'était Monseigneur, cassé et rompu de vieillesse, de fatigues et d'infirmités jusques à l'âge de quatre-vingt cinq ans, estre aussi exacte que l'était Sa Grandeur à se mortifier en toutes choses....

« 1o De coucher sur un très chétif matelas sur les plan-

ches... à faire tous les jours luy même son pauvre lit jusqu'à la fin de sa vie, sans permettre que j'y touche que très rarement.....

" 2o De ne se jamais coucher qu'il n'eût dit et ne se fût acquitté de tous ses offices, prières, lectures, chapellets, etc. quelque tard qu'il fût et quelqu'affaire qu'eut eue Sa Grandeur, et quoyqu'il se couchât fort tard, ne jamais manquer à se lever pendant plus de quinze ans à deux heures du matin (je ne parle que du temps que j'ay servi Sa Grandeur, car plus de trente ans auparavant elle se levait à la même heure) et les cinq dernières années de sa vie sur les trois heures. Et de se lever pendant les dites quinze années et celles d'auparavant, tout seul, sans feu, n'ayant point de poêle dans sa chambre, où il gelait très fort toutes les nuits pendant l'hiver.... s'en aller à quatre heures à l'église, la lanterne à la main, en ouvrir les portes, sonner sa messe qui était la première de quatre heures et demie pour les travaillans, et rester à l'église ou à la sacristie qui était fort froide et incommode pour lors, jusques à sept heures.....

" 4o Sa Grandeur cherchait tous les jours les moyens (cachés) qu'elle pouvait s'imaginer pour se procurer des douleurs et des souffrances, comme soit par exemple, de porter presque tous les jours le cilice, et de le quitter tous les soirs en cachette, de peur que je ne le visse en pansant le cautère qu'elle avait au bras, et sur ces dernières années qu'elle ne pouvait presque plus agir, le porter jour et nuit et avoir un très grand soin et faire en sorte que je ne le voy point en pansant le dit cautère. De dire assiduellement la sainte messe nonobstant des ouvertures et des playes très considérables et très sensibles qu'elle avait aux jambes et aux pieds, et que nos Mrs. et même Monsieur le Médecin luy représentassent le tort qu'elle faisait à sa santé en se gênant et souffrant comme elle faisait pour dire la Ste messe.

" D'assister en ces états et avec toutes ces playes à tous les offices de la cathédrale quelque froid qu'il fit, et de s'y faire porter quand elle ne put plus marcher. C'est dans la pratique de cette ferveur et dans l'exercice de cette dévotion et de cette haine d'elle-même, qu'elle gagna pendant l'office du vendredi saint, par un des plus grands froids qu'il se puisse faire en Canada une engelure au talon qui lui a causé la mort.....

" J'auray plutôt fait, Monsieur, de vous dire en deux mots, que quand il s'agissait du service de Dieu et de la charité du prochain, aucune douleur ni infirmité n'étaient capable d'y faire manquer sa Grandeur en un seul point.

" Mais ce qui fait mieux connaître la patience de Sa Grandeur dans ses plus grandes plaintes, c'est que quand on voulait avoir égard à ses douleurs et à ses plaintes et qu'on voulait l'épargner, elle voulait qu'on fit ce qui était nécessaire à ses playes sans avoir égard à ses plaintes et douleurs.

" En pansant la playe qui lui a causé la mort, sa douleur était si grande que tout le corps luy en frémissait ; il se plaignait d'une manière à tirer les larmes des yeux de ceux qui étaient présents. Le bon frère Bouscat y estant un jour dit à Sa Grandeur par compassion : Eh !

bien, Monseigneur, que voulez vous que nous fassions ? que mettrons-nous sur votre playe ? Sa Grandeur lui répondit d'un accent tout transporté et embrassé de l'amour de Dieu et les mains jointes : Mon frère, je ne veux que Dieu, faiste tout ce qu'il vous plaira et que vous jugez qu'il faut faire.....

" 5o La mortification au boire et au manger n'est pas le moindre point de ses vertus ; au contraire je crois que c'en est un des plus grands.....

" Je l'ay vu plus de cent fois garder de la viande cuite dans sa chambre (car comme vous sçavez, Mr., Sa Grandeur a toujours mangé dans sa chambre pendant les vingt dernières années de sa vie). Je l'ay vue, dis-je garder de la viande cuite 5, 6, 7 et huit jours dans les chaleurs de l'été, et lorsqu'elle était toute moisie et pleine de vers, elle la lavait dans de l'eau chaude ou dans du bouillon de sa soupe, et ensuite la mangeait et me disait qu'elle était très bonne.....

" En un mot je puis dire sans exagération que toute la vie de Sa Grandeur n'était qu'un jeûne continuel, car il ne déjeunait point, et ne prenait tous les soirs que la valeur d'une légère collation.....

" 6o Un autre point de mortification et d'humilité fort extraordinaire en une personne du rang, de la dignité, de l'âge, et des infirmités de Monseigneur, est que Sa Grandeur ne m'a jamais permis, pendant toutes les vingt années que j'ay eu l'honneur d'estre à son service, de faire quoy que ce soit pour son service, qu'elle ne l'ait pu faire elle même, si bien qu'il fallait que je demeurasse les bras croisez.... pendant que Sa Grandeur faisait son feu, ballayait, desservait sa table, lavait son petit meuble de table, s'habillait, faisait son lit, etc., etc.....

" Mais si j'ajoutais à cela et si je racontais toutes les fois que Sa Grandeur, nonobstant ma grossièreté, mon ignorance, et toutes mes mauvaises qualitez, me consultait, demandait mes avis, me priait quoy que je ne fusse que son valet..... c'est ce qui faisait l'étonnement des personnes qui ont connu le grand mérite, les grandes lumières et la profondeur des connaissances qu'avait Sa Grandeur..... quand je pense seulement à ses manières si tendres, si charitables, si humbles et si déférentes de Sa Grandeur à mon égard, j'en ay le cœur si attendry que je m'en expliquerais mieux par mes larmes que par mes paroles.

" 8o Pour ce qui regarde sa charité et ses aumônes, c'est un point où les personnes qui ont le mieux connu Sa Grandeur auraient peine à en faire connaître toute l'étendue. J'ay autant de témoins de cette vérité qu'il y a de personnes en Canada.....

" Sa Grandeur l'automme dernier avant sa mort se voyant sans avoir de quoy faire l'aumône, elle fit tout son possible pour en avoir du Séminaire, mais le Séminaire estant lui-même à l'extrémité, n'ayant pas la moitié de ses besoins les plus essentiels et ne pouvant rien donner à Sa Grandeur pour faire ses aumônes (car ça toujours été elle qui les a distribuées de ses propres mains.) elle me dit d'une manière fort triste et fort touchante qu'elle ne pouvait pas vivre longtemps si elle n'avait pas

de quoy donner aux pauvres, et effectivement Sa Grandeur n'a plus vescu que six mois après, et elle s'est trouvée si dénuée des biens de ce monde qu'elle n'avait pas en mourant la valeur d'un sou dont elle peut disposer en faveur des pauvres.....

" Quelques mois avant sa mort je vis encore dans le fond de sa cassette un petit couteau de 5 ou 6 sous : je le demanday à Sa Grandeur et elle me le donna, mais d'une manière et d'un ton à me tirer les larmes des yeux : *Mon enfant, me dit-elle, si je possède encore ce couteau, je vous le donne de bon cœur, afin de ne posséder plus rien sur la terre, et sois entièrement dégagé de tous les biens de ce monde.*

" 10o je n'ay garde, Monsieur, d'entreprendre de parler de la haute contemplation et de l'union continuelle que Monseigneur avait avec Dieu, ce sont pour moy lettre close et je dois bien me contenter d'admirer ces voyes sublimes et élevées dans lesquelles Dieu a conduit Sa Grandeur.....

" L'aversion qu'elle avait des moindres choses qui pouvaient tant soit peu ternir le lustre et la pureté de son âme,..... la portait à se confesser tous les jours avant de dire la Ste messe.

" Et c'est ce qui m'a excité à prendre la résolution, dès les premières années que j'ay été auprès de Sa Grandeur, de ramasser tout ce que je pouvais qui ait appartenu à sa sainte personne, et depuis son trépas à tremper des linges dans son sang, lorsqu'on l'a ouvert, à enlever quelques os ou cartilages de dessus sa poitrine et à couper ses cheveux et conserver ses habits et tout cela pour servir de très précieuses reliques.

" Je crois, Monsieur, que vous et toutes les personnes bien intentionnées, approuveront mon procédé en cela, comme effectivement plus de trois mille personnes de toutes sortes d'estat et conditions l'ont déjà approuvé en demandant avec empressement et s'estimant bienheureuses d'avoir de petites parcelles du dit linge et de ces précieux restes de mon dit Seigneur, qu'il portent sur eux avec respect et dévotion, des capitaines mesmes et officiers de troupes ont fait faire exprés des reliquaires d'argent pour les y enfermer et les porter sur eux, étant mûs à cela par l'idée et l'estime général que chacun a du grand mérite et de la haute sainteté de Mon dit Seigneur et par les secours extraordinaires et miraculeux que plusieurs ont reçus et reçoivent journellement dans leurs infirmités par l'invocation de Mon dit Seigneur en s'appliquant des dites reliques ou les portant sur eux.—FR. H. HOUSSART.

CAUSERIE AGRICOLE

Rapport du Commissaire de l'Agriculture et de la Colonisation de la province de Québec

(Suite.)

ÉCOLES D'AGRICULTURE

Je regrette de le constater, mais c'est mon devoir de le faire : nos écoles ne font guère de progrès ; le nombre

des élèves est très restreint et au-dessous du chiffre fixé par les réglemens du Conseil d'agriculture, et les cultivateurs ne semblent pas trouver avantageux d'y envoyer leurs enfants.

Un crédit spécial a été accordé, à la dernière session, pour permettre à chaque société d'agriculture d'envoyer un élève à ces écoles, et jusqu'à ce jour, aucune application n'a été faite pour atteindre ce but, pourtant si désirable.

Je persiste toujours à croire à la nécessité d'une école centrale, dans le genre de celle de Guelph, Ontario ; ce sera plus coûteux, mais au moins, on en retirera des avantages réels. A cette école devraient être attachés une grande ferme modèle, une bonne école vétérinaire et des ateliers suffisants. Dans l'école, les bonnes théories d'une culture rationnelle seraient enseignées ; sur la ferme, conduite par des cultivateurs d'expérience, les élèves mettraient en pratique les enseignements reçus à l'école, et dans les ateliers, ils apprendraient les premiers éléments de certains métiers, dont la connaissance est indispensable à tout bon cultivateur.

L'établissement d'une telle école a été fortement recommandé dans l'excellent rapport de la commission d'agriculture créée il y a deux ans ; et nul doute que les bonnes suggestions de cette commission importante auraient été réalisées, sous ce rapport, comme elles l'ont été sous d'autres, si les ressources mises à la disposition du gouvernement avaient été plus considérables.

COLONISATION

Les travaux de colonisation se font assez bien, si j'en juge par les rapports des inspecteurs et des conducteurs des travaux ; cependant, la division trop considérable des argents destinés à ces travaux, et que les députés persistent à vouloir imposer au gouvernement, ralentit nécessairement les travaux de construction des grandes artères et je ne saurais trop insister sur la nécessité de laisser les efforts du département se porter, de temps à autre, presque exclusivement sur certains points donnés, afin de terminer rapidement les grandes routes que les besoins de la colonisation requièrent. Il est toutefois consolant de pouvoir constater que l'emploi des argents de colonisation est bien surveillé et est fait honnêtement ; il n'y a plus de détournements de fonds, et beaucoup moins de gaspillage. C'est un grand progrès, mais il pourrait être plus considérable.

SOCIÉTÉS DE COLONISATION

Ces sociétés continuent leur œuvre avec succès, et grâce à la loi de la dernière session, qui permet d'augmenter le nombre, la Société de colonisation du comté de Bonaventure a été organisée et a fait naître de grandes espérances pour la colonisation de la Gaspésie, cette partie si importante et si intéressante de la province de Québec. Un mouvement très accentué a été créé par quelques-uns de nos compatriotes émigrés aux États-Unis, pour profiter des avantages de cette nouvelle société, qui a demandé une réserve de terrains excellents, au

désir de la loi, afin d'y établir ceux de nos compatriotes qui voudraient revenir au pays. Des difficultés locales, toutes particulières et fort regrettables, ont forcément retardé la réalisation des espérances que faisait naître ce mouvement ; mais je ne doute pas que les obstacles vont disparaître, et que le printemps prochain verra se produire des résultats tangibles.

VOYAGE DE MONSIEUR LABELLE

Le député-ministre de ce département, Mgr Labelle, a passé plusieurs mois en Europe et y a travaillé consciencieusement à faire connaître notre province : je crois que sa mission a été un succès réel. L'accueil sympathique et presque enthousiaste qui lui a été fait, et les acclamations que ses discours patriotiques ont soulevées partout, me prouvent que le voyage de ce digne prélat produira de grands résultats. Déjà il a eu pour effet de diriger de notre côté des touristes distingués, parmi lesquels on a remarqué les membres du Club Alpin de France et quelques agronomes dont la réputation est européenne.

CONGRÈS FORESTIER

A la suggestion de l'honorable M. Joly de Lotbinière, le congrès forestier américain a tenu ses séances, cette année, dans la cité de Québec. Des conférences et des lectures très importantes y ont été faites, et les membres du Congrès, parmi lesquels on remarquait des hommes importants, ont paru très satisfaits et des travaux accomplis et de la cordiale réception dont ils furent l'objet. Ces bons résultats sont dus à l'initiative et aux efforts intelligents de l'honorable M. Joly de Lotbinière, vice-président de ce Congrès et ancien premier ministre de cette province.

MÉRITE AGRICOLE

La loi établissant cette institution a été mise en opération, les districts autorisés par les amendements adoptés à cet égard à la dernière session ont été créés, et le district de Montréal a été le premier à en recevoir l'application.

Les visites des champs et l'examen des bâtiments de fermes ont été commencés dans le cours de l'été et se continuent ; et il y a lieu d'espérer que les premières distinctions qui seront recommandées par le Conseil d'agriculture, si elles sont sanctionnées par le département, pourront être distribuées de bonne heure, le printemps prochain. L'on trouvera à la fin de ce volume les règlements faits à ce sujet.

BEURRERIES ET FROMAGERIES

Les sommes d'argent distribuées par ce département à quelques-unes de ces beurrieres et fromageries, ont créé une grande émulation et contribué, pour beaucoup, je crois, à améliorer les produits de cette branche importante de notre industrie agricole et à augmenter le nombre des établissements.

J'ai réussi à en placer deux dans la Gaspésie, où il n'en existait pas avant cette année ; tous deux sont dus à l'esprit d'initiative et au travail intelligent du révérend M.

Bérubé, curé de New-Richmond, et du révérend M. Gagnon, curé de Port-Daniel.

Il importe de populariser ces établissements et de les multiplier autant que possible, car ils offrent, sous plus d'un rapport, des avantages inappréciables à nos cultivateurs.

ÉCOLES DU SOIR

Les écoles du soir établies l'an dernier ont si bien fonctionné dans nos villes, qu'il importe d'en étendre l'établissement jusque dans nos campagnes, et des demandes très nombreuses ont déjà été faites dans ce but. Il est à espérer que nos cultivateurs, jeunes et vieux, se feront un devoir de profiter de l'avantage qui leur est offert de s'instruire et d'améliorer leur condition. L'instruction est, plus que jamais, essentielle à l'existence des habitants d'un pays libre comme le nôtre.

J'ai l'intention de surveiller le fonctionnement de ces écoles, dans nos campagnes, avec une attention toute particulière, de les visiter ou faire visiter souvent, et d'accorder des récompenses à ceux qui les fréquenteront assidûment.

LOTS DES DOUZE ENFANTS

La popularité de la loi accordant un lot aux pères ou mères de douze enfants vivants a dépassé l'attente des plus enthousiastes, et les demandes pour l'obtention de ces lots sont très considérables. Il y en a déjà 1009, et les enfants pour lesquels elles sont faites sont au nombre de 12,447.

La province va être divisée en districts, de chaque côté du fleuve, de manière à réunir en groupes, autant que possible, ceux dont les familles se connaissent. Ces groupes pourront, plus tard, former des paroisses où vivront, dans la prospérité, les enfants de ceux qui auront, les premiers, reçu les bienfaits de cette loi.

Un amendement est devenu nécessaire pour abolir l'obligation des extraits de naissance de chaque enfant, cette formalité exigeant une dépense relativement considérable.

Je me permettrai de suggérer à tous les requérants d'imiter l'exemple de quelques-uns d'entre eux, et d'envoyer au département la photographie de la famille. Toutes ces photographies réunies feraient une jolie collection qui ornerait avantageusement notre bibliothèque.

Le tout humblement soumis.

HONORÉ MERCIER,

Québec, 23 septembre 1890.

Commissaire.

Comment on transporte un arbre fruitier

Par certains changements que l'on apporte parfois à un verger, on est dans la nécessité d'ôter un arbre ayant plusieurs années, du lieu où il est pour le mettre ailleurs. On y réussit en pratiquant la méthode suivante :

- 1o. Il faut avoir le soin de préparer d'avance le trou où on doit mettre l'arbre ; il doit être de trois pieds carré et de trois pieds de profondeur.

20. Il faut faire en sorte que les racines ne soient endommagées en aucune façon. On transporte l'arbre dans le trou, rempli à moitié de terre convenable ; on doit le placer de manière que la greffe soit de trois pouces au-dessus de la superficie de la terre. Après quoi on étend toutes les racines dans la circonférence du trou, pour que l'arbre se retrouve placé tout comme il était auparavant, ensuite on met la main dessous et dessus chaque racine de la terre en la pressant doucement. Enfin on se sert de la bêche pour achever de remplir le trou.

Cela fait, il faut mettre du fumier dessus la terre de la largeur du carré, environ un demi-pied d'épais, mais un peu éloigné du tronc, un demi pied. On finit cette transplantation, en jetant trois à quatre seaux d'eau dessus le fumier, et on réitère souvent cet arrosage afin d'exciter la sève de l'arbre à monter et à vivifier l'arbre transplanté.

30. Pour faire cette transplantation il faut choisir une belle journée, car la pluie ferait qu'on ne pourrait si bien manier la terre.

40. Il faut alors tailler cet arbre, tout comme s'il n'avait pas été transplanté, observant de le tailler un peu court, parce qu'étant nouvellement transplanté, il a peu de sève la première année. Il faut aussi ménager les forces de cet arbre en ne lui laissant pas rapporter beaucoup de fruits la première année de sa transplantation ; à la seconde on l'abandonne à son naturel. Sans cette précaution, il pourrait arriver que l'arbre périrait.

Pertes sur la ferme.

Bien des pertes se produisent en automne autour de la ferme, qu'un peu d'attention pourrait empêcher. Dans le grenier en général il y a beaucoup de perte provenant des rats, des souris, et de l'échauffement. Les coffres ou compartiments à grain devraient être garnis de fer ou de zinc, si on ne peut autrement les défendre contre les rats. La moisissure du grain est une pure perte ; et on doit l'éviter en excluant du grenier toute humidité contraire par une bonne ventilation.

Les machines et instruments agricoles doivent être serrés maintenant, et on ne doit point attendre pour cela qu'ils aient soufferts des intempéries et de la rouille. Les machines agricoles reviennent cher parce qu'elles ne durent pas longtemps ; car exposées à toutes espèces de temps, elles commencent vite à rouiller et à s'user. Il est établi que les machines dans les bâtiments durent deux fois autant qu'an dehors, ainsi le cultivateur travaille sous le coup d'un double inconvénient. Mais bien des machines de la ferme pourraient être conservées plus longtemps, si on en prenait un soin convenable à l'automne. Le bois d'œuvre de la plupart des machines devrait recevoir une couche de peinture, et tous les ferrures devraient être soigneusement nettoyées et graissées. Les faucheuses et moissonneuses, instruments coûteux, devraient surtout être l'objet de ces soins. A l'automne, on devrait les mettre à part, les nettoyer, les peindre et les graisser

avant de les remiser. Ces simples mais pratiques économies permettent au fermier en 7 ans de s'acheter une machine entièrement neuve. De telles pertes ne sont pas dédaignées par le fermier prudent.

Les pommes qu'on ne peut vendre ou consommer à la maison doivent être ramassées et portées au pressoir pour en faire du cidre. Le cidre doux est une boisson excellente et saine, et celui qu'on ne peut consommer ainsi peut faire de bon vinaigre.

Le marc aussi mérite d'être conservé, et on peut en obtenir en quantité de presque tous les pressoirs. Presque tout le bétail en est friand et il est aisé d'en remplir des barils ou des tonneaux. Donnez en un picotin par jour aux vaches ; à peu près moitié moins aux chevaux et encore un peu moins aux pores. On doit aussi ramasser les feuilles dans le verger et dans les bois avoisinants pour les employer l'hiver. On les emmagasine dans quelque hangar et on les trouve à propos dans l'hiver pour la litière des animaux. Elle peut aussi servir à border les caveaux à légumes ou à protéger du froid les celliers.

Les profits du commerce des œufs

Un correspondant du *Practical Farmer*, qui est dans le commerce des œufs, écrit :

« La production des œufs pour le profit ou pour sa subsistance est une affaire serrée, à moins de donner une stricte attention à tous les petits détails de la besogne. Beaucoup d'amateurs entreprennent l'affaire espérant y trouver un travail léger et rémunérateur. Ils manquent de réussir comme beaucoup dans d'autres genres d'affaires. On estime le prix moyen des œufs à 20 cts ; à ce prix, si une poule pond cent œufs par an ou deux par semaines, elle rapportera deux piastres. On doit compter 60 cts pour la nourriture, ce qui laisse une piastre et quarante centins pour le profit et les autres dépenses. A ce taux, les poules paieraient largement, si on avait tenu compte de tous les petits détails économiques. Mais on doit parfois compter sur des produits moindres, les œufs descendent à 12 cts la douzaine et certaines poules ne donnent qu'un œuf par semaine. Cinq douzaines par an à 12 cts la douzaine ne donneraient aucun profit ; les recettes ne feraient juste que couvrir les dépenses. Mais dans ce cas nous prenons les plus bas chiffres de la matière. Ce n'est qu'exceptionnellement qu'une poule bien nourrie ne rapportera pas au moins 80 cts à une piastre, laissant au moins une petite marge pour les bénéfices. D'après ce qui précède on peut imaginer les profits du commerce des pouletiers. La marge est petite mais adroitement conduite sur une large échelle, l'affaire est productive. »

Chose et autres

Dom Benoit.—En mars 1891, Dom Benoit reviendra en Canada fonder une maison de son ordre, dans la province du Manitoba. Il sera accompagné des RR. PP. Dom Agnès et Dom Placide et d'un certain nombre de colons.

L'endroit choisi pour le nouvel établissement est la paroisse de Notre-Dame de Lourdes, près de St Léon et St. A. phonse. Nous croyons que cette fondation aura des avantages incalculables pour le Manitoba.

* * *

L'exportation de bois de la Colombie Anglaise en Australie vient de commencer. Le steamer "Ramus" est à prendre un chargement à Moodyville en destination pour Melbourne. Si cet essai obtient le succès qu'on en a dit, il sera de nature à augmenter les relations commerciales entre l'Australie et la Colombie Anglaise. On croit que le trafic entre ces deux contrées peut être fait en 23 jours par un steamer construit spécialement pour ce commerce.

* * *

L'exposition de la Jamaïque.—Quatorze pays prendront part à l'exposition de la Jamaïque. Le Canada a le plus grand espace et exposera probablement les produits les plus variés parce que son gouvernement et ses industriels sont convaincus que la reconnaissance de la Jamaïque doit procurer une grande extension du commerce avec cette île et les îles voisines.

* * *

Dans les ordres religieux, l'observation des trois conseils évangéliques est toujours la source commune; et des fleuves bénis qui s'en échappent, le plus abondant est toujours la charité.

* * *

La sciure de bois.—Un savant allemand a fait une découverte qui va être accueillie avec joie par tous les propriétaires de scieries.

En mélangeant la sciure de bois avec un acide, ce savant obtient des briques d'une grande force de résistance, qui sont incombustibles et imperméables. Ces briques durent aussi longtemps que le fer et l'acier; mais elles sont bien plus légères que ces métaux; elles sont plus solides que le bois. Enfin, leur prix de revient est des plus bas.

* * *

M. C. Curry, le grand marchand d'œufs et de produits de la laiterie en Angleterre se propose d'établir une usine en Canada comme il en a déjà établi en Belgique et en Hollande et dans d'autres grands centres producteurs d'œufs sur le continent.

* * *

On expédie, cet automne, une quantité considérable de bois des scieries des Chaudières. Quatre cents wagons chargés de bois sont expédiés chaque semaine, aux Etats-Unis par la voie du "Canada Atlantique." Le chemin de fer Canadien du Pacifique ne peut fournir le nombre de chars qu'on lui demande. On en a expédié aussi une grande quantité par eau. M. R. M. Cox, le célèbre marchand de bois d'Angleterre, a acheté tout le bois que MM. Perley et Pattee scieront l'année prochaine. On dit que la quantité en sera de 25,000,000 de pieds environ.

RECETTES

Moyen de faire lever promptement les noyaux à fruits, les pépins des pommes, etc.

Prenez des noyaux à fruits, pépins de pommes et mettez-les dans un gros oignon ordinaire. Mettez le tout en bonne terre, il est très certain qu'ils germeront, excités par la chaleur de l'oignon.

On pourrait même pousser cette expérience plus loin. Il y a apparence que si on enfermait de la graine d'oignon dans un oignon même, la graine lèverait plus tôt et ferait un oignon plus nourri et plus gros. Des semailles mises de la sorte, doivent trouver plus de nourriture que dans de la terre toute crue.

Moyen à employer pour qu'un arbre stérile porte beaucoup de fruits

Il faut ouvrir la terre au pied de l'arbre; couper les extrémités des grandes racines, retrancher les trop longues et trop éloignées, du tronc de l'arbre, et toutes les petites qui sont trop près de la tige. On jette dans ce trou de bonne terre neuve, sur les racines qu'on recouvre fort exactement. Cela fait, l'arbre donnera long-temps signe de vigueur, et rapportera des fruits en abondance.

HARAS NATIONAL

BUREAU : 30, Rue St-Jacques, MONTREAL
FERME : OUTREMONT, près Montréal.

CHEVAUX FRANÇAIS

40 Etalons : Normands, Percherons et Bretons, maintenant dans nos écuries.

TOUS ACCLIMATES

PEU DE COMPTANT EXIGÉ ET LONG CRÉDIT

Avis aux Sociétés d'agriculture, aux Cercles agricoles et aux cultivateurs.

Achetez longtemps d'avance l'étalon dont vous voulez vous servir pour la saison prochaine. Il sera mieux connu de tous et son travail, en attendant, vous vaudra celui de deux chevaux ordinaires.

A tous ceux de nos clients qui le désirent, nous assurons le cheval vendu contre la mort ou accident pour une faible prime.

Nulle autre compagnie ne fait à ses clients au Canada ou aux Etats-Unis de pareilles conditions aussi exceptionnelles.

La Compagnie du Haras National,
30, rue St-Jacques, Montréal.

FEUILLETONS A VENDRE

AU

Bureau de la "GAZETTE DES CAMPAGNES"

Les secrets de la Maison Blanche.....	15 cents
La fille du Marquis.....	20 "
Lucie de Poleymeux.....	15 "
Les empoisonneurs.....	15 "
L'exilée.....	15 "
Le supplicié vivant.....	15 "
La charrue et le comptoir.....	15 "
Les compagnons de minuit.....	20 "
Les volontaires américains.....	15 "
La prisonnière de La tour.....	15 "
Le drame de Marcelly.....	15 "
Captive et bourreau.....	15 "
Les épreuves d'un orphelin.....	15 "
Les buttes de Chaumont.....	15 "
Le trésor des pauvres.....	15 "

PROVINCE DE QUEBEC, } La Cour de Circuit dans et pour le
District de Kamouraska, } Comté de Témiscouata, siégeant à
No. 499. } L'Isle-Verte.

Le huitième jour du mois de novembre mil huit cent quatre-vingt-dix.
(En vacance)

THOMAS PHILIPPE PELLETIER, *senier*, marchand de Notre Dame des Neiges des Trois Pistoles, Demandeur ;

vs.
JOSEPH DRAPEAU, cultivateur de Saint-Jean de Dieu, absent aux Etats-Unis, Défendeur ;

Il est ordonné au défendeur, sur requête du demandeur, de comparaître dans les deux mois.

Isle-Verte, 8 novembre 1890.

LS N. GAUVREAU
Greffier de la dite Cour.

27 novembre 1890.—2 f.

PROVINCE DE QUEBEC, } La Cour de Circuit dans et pour le
District de Kamouraska, } Comté de Témiscouata, siégeant à
No. 1500. } L'Isle-Verte.

Le huitième jour du mois de Novembre mil huit cent quatre-vingt-dix.
(En vacance.)

THOMAS PHILIPPE PELLETIER, *senier*, marchand de la paroisse de Notre-Dame des Neiges des Trois Pistoles, Demandeur ;

vs.
AUGUSTE FOURNIER, Yeoman du même lieu, absent aux Etats-Unis, Défendeur.

Il est ordonné au défendeur, sur requête du demandeur, de comparaître dans les deux mois.

Isle-Verte, 8 novembre 1890.

LS N. GAUVREAU,
Greffier de la dite Cour.

27 novembre 1890.—2 f.

PROVINCE DE QUEBEC, } La Cour de Circuit dans et pour le
District de Kamouraska, } Comté de Témiscouata, siégeant à
No. 1547. } L'Isle-Verte.

Le huitième jour du mois de novembre mil huit cent quatre-vingt-dix.
(En vacance.)

THOMAS PHILIPPE PELLETIER, *senier*, marchand, de la paroisse de Notre-Dame des Neiges des Trois-Pistoles, Demandeur ;

vs.
FERDINAND MALENFANT, cultivateur de Saint-Eloi, maintenant absent aux Etats-Unis d'Amérique, Défendeur.

Il est ordonné au défendeur, sur requête du demandeur, de comparaître dans les deux mois.

Isle-Verte, 8 novembre 1890.

LS N. GAUVREAU,
Greffier de la dite Cour.

27 novembre 1890.—2 f.

TURGEON & CARROLL

AVOCATS.

No. 28, Rue St-Pierre, Basse-Ville, QUEBEC

A. TURGEON

H. G. CARROLL

BUREAU A KAMOURASKA : du 13 au 16 et du 28 au 30 de chaque mois.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

1891 - Arrangement pour la saison d'hiver—1891

Le et après lundi, le 24 novembre 1890 les trains de ce chemin partiront de la Station de Ste Anne (le dimanche excepté) comme suit :

Pour Lévis (accommodation).....	24.34
Pour Lévis (Express).....	9.25
Pour Lévis (accommodation).....	9.45
Pour la Rivière-du-Loup [accommodation]	11 12
Pour St-Jean et Halifax (Express).....	16 39
Pour la Rivière-du-Loup (Accommodation).	22.32

Tous les trains marchent sur l'heure du temps conventionnel de l'Est.

D. POTTINGER, Surintendant en chef

Bureau du chemin de fer.
Moncton N Bk. Juin 1890.

GOLDIE & McCULLOCH
SAFES
[COFFERS - FORTS]
Sont les meilleurs.
Ecrivez à ALF. BENN,
ADMINISTRATEUR,
298 rue St. Jacques, Montreal

MAISONS
Importantes
DE
MONTREAL.

Le Meilleur
COTON en BOBINE
CLAPPERTON.
- FILS EN TOILE -
KNOX.
Aiguilles à Coudre
MILWARD.

G. BOIVIN, MONTREAL,
Manufacturier en Gros.
Combit Bon Marché Durabilité :
ALFRED EAVES,
1679 Rue Notre Dame, MONTREAL,
MONTRES, HORLOGES ET BIJOUTERIE.
EN GROS.

H. A. NELSON & FILS
MARCHANDISES
DE GOUT,
Poupees, Jouets, Jeux,
Balais,
ARTICLES EN BOIS, &c.
EN GROS.
59 à 63 RUE ST. PIERRE.

LES MEILLEURES
SUR LE MARCHÉ.
INVINCIBLE
PECTOP
L. O. GROTHE & CIE,
Montreal.

JOHN W SMITH,
St. Gabriel locks, Montreal
FABRIQUANT DES
Moulin - à - Battre,
Moulin à Scie Circulaire
et Godecouds,
Leviers de voitures,
et marchand de
MOULIN A BLE
et d'instruments aratoires
Demandez un catalogue.

SIMPSON, HALL,
MILLER & CIE,
Manufacturiers
D'Articles Plaques
EN ELECTRO.
Manufacture et Magasin,
16 et 18 Rue DeBrosolles,
MONTREAL.

A. Harteau & Frere
Marchands de
BOIS DE SCIAGE
92 Rue SANGUINET,
MONTREAL.

VIEUX METAUX
Chiffons, Os, Vieux Caoutchouc, Crin, etc.
Plus haut prix
payé par J. K. WALKER, 15 rue Common, Montreal
PIANOS ET ORGUES.
A. & S. NORDHEIMER,
213 RUE ST. JACQUES, MONTREAL.
Prix et termes convenables à toutes les classes.

BUCCIES
R. J. LATIMER 90 RUE MCGILL, MONTREAL
Ecrivez pour la liste illust. des prix
LA MEILLEURE AU MONDE
THE GOSN'S FAVORITE BAKING POWDER.
Moulin à Café et à Epices.
Seuls Manfrs., 854 & 826 rue Craig, Montreal.

HILL & FORBES,
Importateurs et Marchands
-DE-
BLANC-DE-PLOMB,
Peintures Préparées,
VERNIS, VERRE,
BROSSES, Etc.
327 rue St. Jacques,
MONTREAL.
Ordres par poste bien remplis

J.W. PATERSON & CIE
Manufacturiers de
PAPIERS
à Battre et à Couvrir.
Felt Goudronné,
FACADES
ET FOURNITURES.
PLUMBAGO et ASPHALTE.
47 rue Murray, Montreal.

ROLLAND & FRERE,
Importateurs de Fournitures
pour Menuisiers et Boueurs
Manufacturiers de
Matelas en Laine et en
Crin, Lits à Ressorts
(Spring Beds),
Ressorts en Acier pour
Sofas, Sets de Salon,
Canapes, etc.
412 et 444
Rue St. Jacques - Montreal.

MILLER BROS.
& TOMS,
Machinistes, Millwright's
et ingenieurs.
ETABLIS EN 1869.
110 à 123 rue King,
MONTREAL.